



direction des travaux

service d'urbanisme

l a u s a n n e

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "CHALET - À - GOBET"

CONCERNANT UNE FRACTION DES PARCELLES N° 15281 et 15755

RADIATION PARTIELLE DU PLAN D'EXTENSION N° 599 DU 28.11.1980

LEGENDE

— — — — — Périmètre du plan partiel d'affectation

— — — — — Limite nouvelle des constructions

- - - - - Limite d'implantation des constructions définie
selon l'article 5 de la loi forestière (VD) du 19.06.1996

 Bâtiment existant

 Bâtiment à maintenir

 Zone équestre

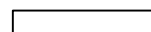
 Zone d'accueil

 Zone de sports, de loisirs et d'hébergement

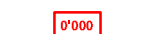
 Zone de verdure

 Aire forestière

 Cordon boisé

 Domaine public et voie d'accès

 A,B,C,D Périmètre d'évolution des constructions nouvelles

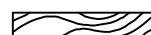
 0'000 m² maximal autorisés au sol

 000.00 Cote d'altitude maximale des constructions

 M2 prolongé (tracé à titre indicatif)

 Projet de giratoire (figuré à titre indicatif)

 Degré de sensibilité au bruit selon l'OPB (Ordonnance fédérale
sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986)

 Courbes de niveau (erreur altimétrique moyenne, écart-type +/- 100 cm)



Avril 2009